



Aigle, le 25 février 2021

## **Règles à appliquer pour l'organisation de compétitions de cyclisme sur route dans le contexte de la pandémie de coronavirus**

**(Fiche courte pour organisateurs)**

### **UCI WorldTour – UCI Women's WorldTour – UCI ProSeries Championnats continentaux de cyclisme sur route Championnats du monde UCI de cyclisme sur route**

#### **Groupe de travail UCI :**

M. Javier Barrio (AIGCP)

Pr Xavier Bigard (Directeur Médical UCI)

Dr Anko Boelens (Médecin – Équipe Sunweb)

Dr Michel Cerfontaine (Médecin – Équipe COFIDIS)

M. Richard Chassot (AIOCC)

Mme Marion Clignet (Entraîneuse et ancienne coureuse)

M. Xavier Jan (CPA)

Dr Artur Lopes (Président de la Commission médicale de l'UCI)

Mme Katerina Nash (Présidente de la Commission des athlètes UCI)

Dr Kevin Sprouse (Médecin – Équipe EF Pro Cycling)

M. Pierre-Yves Thouault (ASO)

Les Règles présentées dans le présent document s'appliquent à toutes les épreuves sur route de l'UCI WorldTour, de l'UCI Women's WorldTour et de l'UCI ProSeries, ainsi qu'aux Championnats continentaux de cyclisme sur route et aux Championnats du monde UCI de cyclisme sur route. Elles concernent les catégories Elites, U23 et Juniors, Féminines et Masculins.

Le protocole détaillé de l'ensemble des règles à appliquer pour l'organisation des épreuves sur route est publié sur la page web dédiée du site de l'UCI

<https://www.uci.org/fr/route/nouvelles/2020/pandemie-de-covid-19-comment-revenir-aux-compétitions-cyclistes>

## **I. Les conditions optimales d'organisation des épreuves cyclistes**

Les mesures concrètes à mettre en œuvre pour une organisation optimale des épreuves cyclistes doivent être envisagées en fonction des règlements sanitaires en vigueur dans les pays (ou régions administratives), et en fonction de l'évaluation de la phase de la pandémie qui sera faite au plus près de la compétition (en fonction des critères évoqués plus loin).

**Le principe général** sur lequel reposent les règles d'organisation des compétitions repose sur la constitution de « bulles » de protection autour des équipes. Les mesures mises en œuvre visent à,

- contrôler l'entrée des membres d'équipes dans leur « bulle équipe »,
- préserver les « bulles équipes » et la « bulle peloton » de contacts avec des personnes dont l'état sanitaire n'est pas contrôlé.

Les mesures d'atténuation de risque sont envisagées selon trois niveaux d'exigence, «obligatoires, OBL », « recommandées, REC », ou « souhaitables, SOU », en fonction de la sévérité de la pandémie.

### **A- Préparation en amont de la compétition**

#### **1. Nommer un coordinateur COVID-19 pour l'épreuve**

Ce coordinateur COVID-19 doit disposer des connaissances à jour sur les règles en vigueur dans le pays ou la région. Il est chargé de :

a) recueillir,

- le nombre total de nouveaux cas confirmés de COVID-19 pour 100,000 habitants et par semaine, au cours des 14 derniers jours dans la région.
- le taux de positivité des tests, c'est à dire le pourcentage de tests positifs parmi l'ensemble des tests de dépistage de l'infection par la COVID-19 effectués au cours de la semaine écoulée.
- le taux de dépistage, qui correspond au nombre de tests de dépistage de l'infection par la COVID-19 pour 100,000 habitants au cours de la semaine écoulée.
- le taux reproduction de base (R0), si disponible.

b) évaluer la sévérité de la pandémie dans la région, à l'approche de la compétition, en la caractérisant par un code couleur,

- **zone verte**, si le taux cumulé de notification de cas de COVID-19 sur 14 jours est inférieur à 25 cas pour 100,000 habitants, tandis que le taux de positivité des tests de dépistage de l'infection par la COVID-19 est inférieur à 4 %;
- **zone orange**, si le taux cumulé de notification de cas de COVID-19 sur 14 jours est inférieur à 50 pour 100,000 habitants, tandis que le taux de positivité des tests de dépistage de l'infection par la COVID-19 est supérieur ou égal à 4 %. Ou si le taux cumulé de notification de cas de COVID-19 sur 14 jours est compris entre 25 et 150 pour 100,000 habitants un taux de positivité des tests de dépistage de l'infection par la COVID-19 inférieur à 4 %;
- **zone rouge**, si le taux cumulé de notification de cas de COVID-19 sur 14 jours est compris entre 50 et 150, tandis que le taux de positivité des tests de dépistage de l'infection par la COVID-19 est supérieur ou égal à 4 %. Ou si le taux cumulé de notification de cas de COVID-19 sur 14 jours est compris entre 150 et 500 pour 100,000 habitants;
- **zone rouge foncé**, si le taux cumulé de notification de cas de COVID-19 sur 14 jours est supérieur ou égal à 500 pour 100,000 habitants.

c) recueillir le protocole de prise en charge de cas suspects de COVID-19 en vigueur dans le pays ;

d) recueillir les critères d'identification des cas contacts d'un patient COVID confirmé.

## **2. Contacter en amont les autorités sanitaires locales (hôpitaux, services d'urgence).**

Le but est d'informer les services médicaux d'urgence de l'événement et s'assurer qu'ils ont la capacité de prendre en charge des patients blessés malgré la pandémie.

## **3. S'assurer que les hôtels permettent de maintenir une « bulle de vie » autour de chaque équipe**

Les modalités d'hébergement doivent permettre de maintenir une distance entre les équipes (regroupement de chaque équipe sur un seul étage (ou une aile de l'hôtel), et salle à manger réservée et indépendante).

## **4. Assurer la gestion en amont de cas suspects de COVID-19**

Pour les événements de plusieurs jours (Championnats du Monde UCI, courses par étapes), l'organisateur réservera une chambre seule par équipe, dite « d'isolement ».

## **5. Informer les équipes des exigences et/ou recommandations en matière de prévention de la contamination par le coronavirus.**

Ces mesures comprennent la protection des personnes, le nettoyage des équipements techniques, le nettoyage et la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées dans les véhicules d'organisation, etc.

## **6. Proposer aux équipes des ressources de laboratoire de biologie.**

Un test PCR négatif de moins de 72 h (parfois moins de 48 h) est maintenant exigé pour être autorisé à accéder à certains pays. Afin de permettre aux équipes de pouvoir rejoindre leur pays d'origine, les organisateurs aideront les équipes,

1) les équipes intéressées effectueront la demande auprès des organisateurs en précisant le jour de départ et le nombre de personnes concernées,

2) cette demande est à adresser à l'organisateur 14 jours avant la course

- 3) l'organisateur adressera les informations suivantes à l'équipe 4-5 jours avant la course,
- Laboratoire(s) proche(s) de l'hôtel de l'équipe avec capacité de test PCR,
  - Capacité à tester les coureurs et le personnel 48 heures avant le départ, avec des résultats fournis dans les 24 heures, sous forme réglementaire (certificat de résultat sous forme PDF),
  - Possibilité de réaliser les prélèvements dans les hôtels des équipes (aux frais de l'équipe),
  - Coût des tests (qui restera à charge des équipes),
  - Point de contact direct avec une personne du laboratoire.

## **B- Assurer la protection des bulles équipes et de la bulle peloton**

### **1. Assurer une bonne information** sur l'importance des mesures individuelles de protection

- maintien des distances de sécurité,
- port du masque facial (qualité et pouvoir filtrant des masques, manière de les porter),
- lavage fréquent des mains,
- aération/ventilation des pièces.

Tous les personnels sont concernés, officiels, toutes personnes accréditées (journalistes, personnel médical, invités, etc.), de même que le personnel impliqué dans l'organisation de l'évènement.

Le port du masque sera permanent pendant toute la durée de l'évènement, y compris en extérieur. Pour les coureurs, le port du masque sera obligatoire, sauf pendant l'échauffement, à l'entraînement, et pendant la course.

### **2. Organiser des cheminements séparés pour les différentes catégories de personnels :**

- dans la zone des journalistes,
- dans les zones officielles,
- dans les espaces VIP.

### **3. Organiser les espaces communs accessibles avec accréditation**, de manière à maintenir la distanciation physique (min. 1,5 m entre les personnes), en particulier :

- dans la zone des journalistes (arrangement des espaces de travail),
- dans les zones officielles,
- dans les espaces VIP où il faudra imposer le port de masques individuels.

### **4. Interdire l'utilisation de vestiaires et autres espaces communs**

### **5. Gérer la présence des spectateurs, en :**

- limitant le nombre de spectateurs dans les zones de départ et d'arrivée en fonction des règles publiées par les instances sanitaires nationales,
- maintenant une distance de sécurité entre les spectateurs et les coureurs,
- sensibilisant les spectateurs au port permanent de masque.

## **6. Assurer le nettoyage et la désinfection des parties communes, des équipements et limiter le partage des matériels et ustensiles**

- S'agissant des toilettes, il faudra veiller à ce qu'il y ait suffisamment de stations sur le site. Veiller aux procédures de nettoyage qui seront mises en œuvre, au maintien d'une distance physique de 1,5 m entre les usagers, y compris pour les files d'attente (à respecter à l'aide de marques au sol) ;
- Tous les points de contact devront être régulièrement nettoyés ;
- La disponibilité de désinfectants pour les mains sera assurée aux points stratégiques.

## **7. Fournir des poubelles pour les matériels et objets contaminés afin de permettre l'élimination ou le stockage en toute sécurité de tous les produits hygiéniques**

## **8. Assurer la protection de la bulle peloton pendant les courses**

- **Adapter les procédures d'enregistrement** de manière à respecter la distanciation.
- **Limiter au maximum l'accès à la zone de départ.** Ne permettre l'accès qu'aux personnes indispensables, avec port de masque obligatoire.
- **Adapter les zones de ravitaillement.**
- **Réglementer les déplacements dans les véhicules de l'organisation.** Afin de réduire les risques de contamination dans les espaces réduits que constituent les habitacles des véhicules, il convient,
  - d'imposer le port du masque dans les véhicules,
  - d'aérer l'habitacle en maintenant les vitres légèrement entre-ouvertes (en fonction des conditions météorologiques).
- **Limiter au maximum l'accès à la zone d'arrivée.** Ne permettre l'accès à la zone de « fond de ligne » qu'aux personnes indispensables (1 à 2 personnes par équipe, quelques photographes), et tout le monde avec port de masque obligatoire.

### ***Mesures particulières pour les courses par étapes***

**Organiser des tests de contrôle de portage du virus** pendant les épreuves.

- ces tests sont à organiser pendant les courses comportant plus de 10 étapes.
- dans ces conditions, il est important d'organiser un contrôle de portage pendant les jours de repos. Ces tests intermédiaires concerneront les 3 Grands Tours, et sont à organiser en coordination avec les organisateurs.
- la pratique de ces tests est placée sous la responsabilité des organisateurs.

## **9. Assurer la protection des bulles équipes après les courses**

- **Ajustement de la cérémonie de remise des prix.**

Il conviendra :

- de restreindre le nombre de coureurs à récompenser en même temps ;
- d'obliger les athlètes à porter des masques, y compris pendant la cérémonie ;

- de placer les podiums à 1,5 m l'un de l'autre ;
- de créer des boxes pré-podium de 1,5 m dans lesquels les coureurs peuvent attendre leur tour pour monter sur le podium ;
- de faire en sorte que les coureurs récupèrent eux-mêmes leurs récompenses après désinfection des mains ;
- d'interdire tout contact entre coureurs lors de la cérémonie du podium ;
- de limiter le nombre de photographes en fonction du règlement sanitaire national. Veiller de même à ce que les personnes accréditées portent correctement leur masque de protection ;
- de créer un plan de circulation à sens unique pour les piétons autour du podium et de la zone de remise des prix.

- **Organiser le poste antidopage et les procédures :**

- il conviendra de s'assurer que les protocoles de contrôle antidopage sont cohérents avec les mesures de prévention de contamination virale (contrôle de tests PCR négatifs pour le personnel de contrôle (DCO, BCO) et les chaperons, maintien de distanciation physique à l'extérieur et à l'intérieur de la station, procédures de contrôle et de signature des documents, etc.) ;
- la procédure de réalisation des contrôles est reportée en Annexe.

### **C- Prise en charge des cas suspects de COVID-19 par le médecin COVID de l'épreuve.**

#### **1. Identifier un médecin membre de l'équipe médicale de course en charge des cas suspects de COVID-19 (médecin COVID de la course).**

Ce médecin sera chargé de gérer, en coordination avec les services sanitaires locaux, toute suspicion clinique de COVID-19. Il devra disposer :

- d'un masque facial pour toute personne malade ou présentant des symptômes suspects ;
- de matériel de protection obligatoire pour le personnel médical en charge de la gestion de patients suspects de COVID-19 (masque FFP2, gants, visière ou lunettes de protection, combinaison).

#### **2. Gestion d'un cas suspect de COVID-19, conformément aux bonnes pratiques médicales en vigueur.**

## **II. Application de ces mesures en fonction de l'état de la pandémie**

Les mesures à mettre en œuvre en fonction des différents niveaux de sévérité de la pandémie, **zones vertes** (faible risque), **zones oranges** (risque modéré) et **zones rouges et rouges foncées** (zones à risque) sont reportées dans le tableau qui suit.

	<b>Zones rouges</b>	<b>Zones oranges</b>	<b>Zones vertes</b>
<b>A) Préparation en amont de la compétition</b>			
1. Nomination coordinateur COVID-19			
- transmet le plan de gestion des sujets COVID+	OBL-org	OBL-org	OBL-org
2. Coordination avec le service de santé local	OBL-org	OBL-org	REC
3. Hôtels des équipes			
- respect de la bulle de vie	OBL-org	OBL-org	REC

4. Chambres d'isolement dans les hôtels (courses par étapes)	OBL-org	OBL-org	REC
5. Procédures de prévention au sein des équipes	OBL-team	OBL-team	REC
6. Proposer aux équipes une liste de laboratoires disponibles pour effectuer des tests PCR.	OBL-team	REC	REC
<b>B) Assurer la protection des bulles équipes</b>			
1. Informations sur la protection individuelle (pour tous les personnels)	OBL-org	OBL-org	REC
2. Organiser des cheminements séparés	OBL-org	OBL-org	REC
3. Maintien de la distanciation physique dans tous les espaces communs (media center, zones VIP, etc.)	OBL-org	OBL-org	REC
4. Interdire l'utilisation de vestiaires	REC	REC	REC
5. Présence des spectateurs :			
- limiter les spectateurs (zones de départ et d'arrivée)			
en fonction des règles publiées par les autorités nationales	OBL-org	OBL-org	REC
- maintenir une distance de sécurité avec les coureurs	OBL-org	OBL-org	OBL-org
- sensibiliser les spectateurs au port de masque	OBL-org	REC	REC
6. Nettoyage et la désinfection des parties communes	OBL-org	OBL-org	OBL-org
7. Fournir des poubelles pour le matériel contaminé	OBL-org	OBL-org	OBL-org
8. Administrer le questionnaire COVID-19 le matin de la course, ou tout autre moyen de diagnostic	OBL-team	OBL-team	REC
9. Adapter les procédures d'enregistrement	OBL-org	OBL-org	REC
10. Limiter l'accès à la zone de départ	OBL-org	OBL-org	REC
11. Adapter les zones de ravitaillement	OBL-org	OBL-org	REC
12. Réglementer l'usage des véhicules	OBL-team	OBL-team	REC
13. Limiter l'accès à la zone d'arrivée	OBL-org	OBL-org	REC
<b>Cas particulier des courses par étapes</b>			
Test COVID-19 pendant la compétition (si plus de 10 étapes)	OBL-org	OBL-org	REC
14. Ajustement de la cérémonie de remise des prix :			
- restreindre le nombre de coureurs à récompenser en même temps	OBL-org	REC	REC
- athlètes avec masques pendant la cérémonie	OBL-org	REC	SOU
- placer les podiums à 1,5 m l'un de l'autre	OBL-org	OBL-org	REC
- boxes pré-podium de 1,5 m	OBL-org	REC	SOU
- les coureurs récupèrent leurs récompenses	OBL-org	REC	SOU
- les coureurs ne doivent pas se toucher	OBL-org	REC	SOU
- limiter le nombre de photographes autour du podium	OBL-org	OBL-org	REC
- plan de circulation pour la circulation des piétons autour du podium	OBL-org	REC	REC
15. Organiser le poste antidopage et les procédures conformément au document en Annexe	OBL-org	OBL-org	OBL-org
<b>C) Prise en charge de cas suspects de COVID-19</b>			
- nommer un médecin COVID de la course	OBL-org	OBL-org	REC
- fournir un masque à toute personne malade	OBL-org	OBL-org	OBL-org
- fournir le matériel de protection individuelle au personnel médical	OBL-org	OBL-org	OBL-org
- rédaction des procédures de prise en charge des cas COVID+	OBL-org	OBL-org	OBL-org

### III. Echange d'informations

Un espace sécurisé de stockage des données a été ouvert afin **d'informer les équipes** sur les critères d'organisation des courses. L'espace est accessible par le lien, <https://box.uci.ch/index.php/s/s2yFWfyXINmJ43I>

#### **Les organisateurs doivent y déposer :**

1. des informations sur la phase de la pandémie à l'approche de la compétition. Sont requis,
  - le nombre de cas de Covid confirmés pour 100 000 personnes et par semaine, pendant les 2 semaines précédant l'épreuve,
  - le taux de positivité des tests parmi tous les tests réalisés au cours de la semaine écoulée,
  - le taux de dépistage, nombre de tests réalisés pour 100 000 personnes pendant la semaine précédant l'épreuve,
  - le code couleur de la zone de la compétition.
  
2. le protocole de gestion de cas suspects de COVID-19, incluant
  - la disponibilité de laboratoires agréés par les autorités sanitaires pour faire le diagnostic biologique de Covid-19,
    - \* distances de ces laboratoires par rapport aux sites de départ et d'arrivée,
    - \* les plages horaires de disponibilité de ces laboratoires,
  - les conditions d'isolement des sujets cliniquement suspects avant communication des résultats des analyses biologiques par le laboratoire,
  - les critères de définition des cas contact et leur gestion.
  
3. la synthèse des mesures d'atténuation de risque mises en place au moyen d'un fichier disponible sur le site internet de l'UCI.
  
4. la liste des équipes enregistrées, comprenant l'identité des coureurs inscrits, et incluant les coordonnées email d'un point de contact pour chaque équipe.